

POSITION		DÉSIGNATION DES OBJETS.	TAUX	
du tarif existant, relativement au tarif B	du nouveau tarif.		du tarif existant.	du nouveau tarif.
		veau tarif (excepté les statues), avec mélange de bois ou de fer, sans poli ni laque (a)	10 th.	5 sg.
II. 33. b.	I. 33. d. 2	Ouvrages en pierres autres que celles mentionnées sous I. 33. b. et c. du nouveau tarif (excepté les statues), avec mélange d'autres matières pour autant que ces ouvrages ne tombent pas sous le n° 20	10 th.	4 th.
II. 33. b.	I. 35. c.	Tresses de paille et d'écorce, à l'exception des liens de paille; couvertures en paille non fendue	10 th.	4 th.
II. 35. c. (resp. II. 20).	I. 35. d. 2	Chapeaux en paille, roseau, junc, baleine, feuilles de palmier et lamelles (span) avec garniture	50 th.	4 sg. par pièce.
II. 5. m.	I. 50	Huile de térébenthine	10 sg.	Libre.
II. 39. b. 1	I. 39. b. 1	Bœufs et taureaux.	5 th.	2 1/2 th.
II. 39. b. 2	I. 39. b. 2	Vaches	par pièce. 5 th.	par pièce. 1 1/2 th.
II. 39. b. 5	I. 39. b. 5	Génisses, bouvillons, taurillons	par pièce. 2 th.	par pièce. 1 th.
II. 39. c. 1	I. 39. c. 1	Porcs gras	par pièce. 1 th.	par pièce. 20 sg.
Section générale.	I. 41. a	Laine teinte, colorée.	15 sg.	Libre.
Tarif B	I. 42. a	Oxyde de zinc gris (cadmie des fourneaux).	par quint 1 th.	Libre.
Disposition générale de la section II. (alinéa 1.)	I. 44	Articles non compris sous l'un des numéros du tarif	15 sg.	Libres.

(a) La réduction stipulée au tarif B pour les ouvrages en marbre ou albâtre « sans combinaison avec d'autres matières » a été étendue par une interprétation plus large de l'article.

166. — 30 JUIN 1865. — LOI allouant des crédits spéciaux au ministère de l'intérieur, s'élevant ensemble à la somme de 310,260 fr. (1).
(Monit. du 1^{er} juillet 1865.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Le budget du ministère de l'intérieur, pour l'exercice 1865, fixé par la loi du 3 janvier

1865 (*Moniteur*, n° 4), est augmenté de la somme de trois cent dix mille deux cent soixante francs (fr. 310,260), répartie comme suit :

1^o Formation des tables générales des registres des paroisses, avant 1792. Cent mille francs, pour la formation des tables générales des registres des paroisses, avant 1792. fr. 100,000

Cette somme formera l'art. 10bis du budget de 1865.

(1) *Session de 1864-1865.*

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. Exposé des motifs et texte du projet de loi, ainsi que les notes explicatives et annexes. Séance du 16 mai 1865, p. 771-773.
— Rapport. Séance du 2 juin 1865, p. 782.

3^e SÉRIE. T. XXXV. — ANNÉE 1865.

Annales parlementaires. Discussion et adoption. Séance du 8 juin 1865, p. 1127.

SÉNAT.

Documents parlementaires. Rapport. Séance du 13 juin 1865, p. LXII.

Annales parlementaires. Discussion d'urgence et adoption. Séance du 15 juin 1865, p. 459.

17

2^o Crédit extraordinaire destiné à faire face aux frais d'exécution et de publication d'une statistique des biens de mainmorte. 6,000

Cette somme formera l'art. 10^{ter} du budget de 1865.

3^o Renouvellement du matériel des bureaux des vérificateurs des poids et mesures. Vingt mille francs pour payer les frais relatifs au renouvellement du matériel des bureaux des vérificateurs des poids et mesures 20,000

Cette somme doit être ajoutée à l'art. 76 du budget de 1865.

4^o Enseignement normal des instituteurs et des institutrices; dépenses diverses: soixante et onze mille quatre cents francs, pour faire face aux dépenses ci-après énumérées:

a. Personnel de la section normale établie près de l'école moyenne de Couvin (arrêté royal du 17 août 1864). fr. 7,500

b. Personnel d'une nouvelle section normale à organiser près d'une école moyenne de l'Etat dans le Hainaut 7,500

c. Frais de premier établissement des dites sections 30,000

d. Nouvelles bourses d'étude à accorder par suite de l'admission d'un plus grand nombre d'élèves instituteurs et d'élèves institutrices, dans les établissements normaux. 24,000

e. Indemnités aux professeurs chargés, en conformité de l'arrêté royal du 12 avril 1864, de l'enseignement du flamand dans les écoles normales des localités wallonnes. 2,400

Cette somme doit être ajoutée à l'art. 101 du budget de 1865.

5^o Bibliothèque royale. — Matériel. Quatre-vingt-onze mille huit cent soixante francs, pour acquérir:

1^o La collection numismatique de M. le baron de Geelhand . . . 80,000

2^o La collection des monnaies de M. Decoster 11,860

Cette somme doit être ajoutée à l'art. 107 du budget de 1865.

6^o Fouilles à Anvers et musée d'histoire naturelle: vingt et un mille francs 1^o pour continuer les fouilles à Anvers; frais de

transport et de placement des fossiles découverts; acquisition d'objets destinés à en faciliter l'étude; confection de meubles. fr. 14,000

2^o Pour payer les dépenses d'appropriation et d'ameublement des salles destinées à recevoir une partie des collections du musée royal d'histoire naturelle. 7,000

Cette somme doit être ajoutée à l'art. 109 du budget de 1865. ——— 21,000

Total. . . fr. 310,260

Les crédits susmentionnés seront couverts au moyen des ressources ordinaires de l'exercice 1865.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre de l'intérieur, M. ALP. VANDENPEERBOOM.

167. — 30 JUIN 1865. — LOI qui institue un conseil de prud'hommes à Molenbeek-Saint-Jean (Brabant) (1). (Monit. du 1^{er} juillet 1865.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit:

Article unique. Un conseil de prud'hommes est établi, en conformité de la loi du 7 février 1859, dans la commune de Molenbeek-Saint-Jean.

Le ressort de ce conseil de prud'hommes comprend toutes les communes du canton judiciaire de Molenbeek-Saint-Jean.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'Etat et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre de l'intérieur, M. ALP. VANDENPEERBOOM.

168. — 30 JUIN 1865. — LOI portant érection de la commune de Hoevenen (2). (Monit du 1^{er} juillet 1865.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit:

(1) Session de 1864-1865.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 21 mars 1865, p. 621. — Rapport. Séance du 11 mai, p. 687.

Annales parlementaires. Discussion et adoption. Séance du 8 juin 1865, p. 1120.

SÉNAT.

Documents parlementaires. Rapport. Séance du 9 juin 1865, p. LX.

Annales parlementaires. Discussion générale. Séance du 13 juin 1865, p. 441. — Discussion des articles et adoption. Séance du 15 juin, p. 457.

(2) Session de 1864-1865.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. Exposé des motifs et